

Contrat de cession de droits d'auteur(e) à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

Demeurant

à _____

ci-après dénommé(e) l'« Auteur(e) », d'une part

et

le Centre national de la recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange 75794 PARIS CEDEX 16, numéro SIRET 180 089 013 00095, code NAF 7219Z, représenté par son président directeur général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour le présent contrat à Madame Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif, ci-après dénommé la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *Linguistique et Langues Africaines*, sous le numéro ISSN électronique 2822-7468, ci-après dénommé le « Périodique ».

Le Périodique est diffusé sous forme numérique, en accès libre et sous licence CC BY-SA. Pour chaque contribution qui y paraît, la version finale du manuscrit acceptée pour publication (voir définition ci-dessous) peut être versée en archive ouverte. Une fois le numéro de la revue paru, l'Auteur(e) est encouragé de déposer le PDF Éditeur paru à la place de la version précédemment déposée.

Définitions

« La version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré).

« Le PDF Éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par la Revue.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur(e) a proposé un article, provisoirement intitulé « Titre de l'article » (ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le numéro ZZ du Périodique.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur(e) a garanti **ne pas avoir proposé la Contribution pour parution dans une autre publication / avoir fait interrompre le processus de lecture de la Contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.**

L'Auteur(e) cède à titre non exclusif à la Revue les droits de représentation et de reproduction de la Contribution.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur(e)

L'Auteur(e) s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le « **date de remise** », la Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les recommandations éditoriales accessibles sur la page web du Périodique. L'Auteur(e) fournira la Contribution sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (format .tiff. en 300 dpi). Un fichier PDF de la Contribution peut lui être demandé ultérieurement.

L'Auteur(e) garantit que la Contribution est originale et n'a jamais été publiée dans une autre revue. Dans le cas où elle contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur(e) transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur(e) garantit également que la Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation numérique et imprimée

L'Auteur(e) cède à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tout format existant ou à venir, tels les HTML, XML, PDF, ePub, sur tout support d'enregistrement numérique actuel ou futur, tels les serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e-paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tout procédé actuel ou futur, notamment par Internet et par les réseaux de toute personne morale de droit public ou privé tels les entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;

- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tout support et la représenter par tout procédé indiqué ci-dessus.

L'Auteur(e) cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter, d'adapter et de traduire la Contribution sous forme **imprimée** également et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution dans le Périodique, sous forme **imprimée** ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues et de reproduire ces traductions.

L'Auteur(e) autorise également la Revue à diffuser la Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC BY-SA, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de la Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur(e) ;
- autorisation de faire une exploitation commerciale de la Contribution ;
- autorisation de modifier la Contribution ;
- obligation d'appliquer la même licence CC à la contribution dérivée.

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur(e) accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite à titre non exclusif, en toute langue et dans tout pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères, et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tout procédé actuel ou futur.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur(e). De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur(e) pourra également publier ultérieurement la Contribution ailleurs, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro **ZZ** du Périodique.

Art. 4 – Obligations de la Revue

La Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique. Si c'est le cas, elle s'engage à publier la Contribution dans le numéro **ZZ** du Périodique, dans un délai de 12 mois. Ensuite, la Revue apporte une plus-value éditoriale

(vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie) à la contribution.

La Revue s'engage à soumettre à l'Auteur(e) une épreuve de la contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur(e) vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur(e) cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, (i)(e)l(le) est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de la Contribution dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable), sous la licence CC de son choix, dès acceptation de publication. (I)(E)l(le) est encouragé(e) de remplacer ce dépôt par le dépôt du PDF Éditeur dès parution de la Contribution.

Si ensuite l'Auteur(e) souhaite déposer la Contribution dans un réseau social académique (de type ResearchGate ou Academia.edu), (i)(e)l(le) doit effectuer ce dépôt avec un lien, depuis le réseau social académique en question, vers une archive ouverte où il aura précédemment déposé la Contribution.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Villejuif, le « date d'engagement » en deux exemplaires.

Pour la Revue

L'Auteur(e)

Marie-Hélène PAPILLON,
déléguée régionale de la circonscription
Île-de-France Villejuif du CNRS

Prénom Nom